

Sujet : [INTERNET] enquête publique relative à une demande d'autorisation de défrichage et de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu dit Malaga

De : Chaillan Martine <machail@orange.fr>

Date : 20/05/2022 08:10

Pour : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr, lure nature <lure.nature@gmail.com>

Bonjour,

En pièce jointe mes remarques concernant la construction d'une centrale photovoltaïque

au lieu dit Malaga sur la commune d'Aubignosc.

Cordialement.

Martine Chaillan.

Le Forest.

04200 Aubignosc.

— Pièces jointes :

Parc photovoltaïque.odt

30 octets

Suite à l'avis défavorable du 18 mai 2021 relatif à l'enquête publique PLU AUBIGNOSC, l'intérêt général n'a pas été reconnu pour le projet du parc photovoltaïque au sol au lieu dit "Malaga".

La municipalité est passée outre cet avis défavorable et maintenant le projet se poursuit avec une nouvelle enquête pour défrichage et construction du parc photovoltaïque.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que développer les énergies renouvelables est très important pour l'environnement mais pas à n'importe quel prix.

Habitante du Forest d'Aubignosc depuis plus de quarante ans, je subis la vue, les nuisances sonores, le va et vient de gros camions et la poussière de la carrière qui ne cesse de s'agrandir sans parler de la ligne haute tension, de la conduite du gaz et de l'eau.

Je comprend que les finances de la commune aient besoin d'apport nouveau mais je dis NON à l'implantation d'un parc photovoltaïque au pied de la montagne de Lure, d'autant que le parc du Crouzouret déjà validé apportera peu de nuisances aux habitants de la commune.

Nous savons également que les objectifs de production d'électricité pour 2030 sont déjà atteints dans le département.

Le parc photovoltaïque sera situé juste en face du hameau du Forest, il sera visible de plusieurs communes aux alentours, son orientation ne sera sûrement pas la meilleure pour une bonne rentabilité au vue de la topographie du lieu.

Tout ceci sans parler des aménagements à faire que ce soit au niveau des bâtiments comme des voies d'accès.

L'accès au bassin de pompage de l'eau qui doit servir d'accès pour le parc photovoltaïque étant une voie privée. Le propriétaire a t'il été consulté ?

De plus je vous rappelle qu'au pied de la montagne de Lure pousse une plante (l'aristoloche pistoloche) qui favorise la reproduction d'un papillon protégé : la Proserpine d'Honorat.

Ne serait-il pas judicieux de penser à développer l'énergie solaire de façon différente en mettant par exemple des panneaux sur les toitures des bâtiments publics ou privés plutôt que de les installer pleine nature.

Il y a quelques années nous luttons contre le mitrage rural par les constructions diverse (habitations, installation d'entreprises ...). Les POS et les PLU ont été successivement mis en place pour éviter cela et aujourd'hui par des modifications de ceux-ci on peut réaliser tout et n'importe quoi.

Où est la logique de la préservation des espaces naturels et de l'environnement ?

Pensons à préserver notre environnement et sa biodiversité si ce n'est pas pour nous pensons à nos enfants et petits-enfants.

Martine Chaillan.